

Réponse de LUCIOLE à la consultation sur le projet de décret modifiant à la hausse le plafond d'émission de gaz à effet de serre pour les centrales à charbon pour l'hiver 2022

RTE a relevé son niveau de vigilance relatif à la sécurité d'approvisionnement du système électrique pour les mois de janvier et février 2022. Il existe en effet de réels risques pour la sécurité d'approvisionnement, et nous prenons la mesure de la gravité de la situation (dont les causes sont à la fois structurelles et conjoncturelles).

Cependant, nous déplorons amèrement que le premier réflexe de l'administration, en cas de tensions sur la sécurité d'approvisionnement, soit de rappeler les centrales thermiques fonctionnant au charbon (au passage, c'est un magnifique cadeau aux exploitants et actionnaires de ces centrales compte tenu des prix actuels sur les marchés de gros).

Cela nous semble totalement contraire à l'esprit de la COP26.

Il est affligeant de constater qu'un pays comme la France, qui ne compte désormais plus que deux réacteurs thermiques charbon en fonctionnement (donc une infime minorité de son parc de production) n'ait pas d'alternative pour pallier une tension ponctuelle sur le système électrique et n'en ait pas cherché d'autres (par exemple, nombreux sont les sites industriels qui, en janvier et février 2022, prévoient de réduire voire d'arrêter leur production en réaction aux prix élevés de l'énergie. Cette flexibilité de consommation, bien anticipée, voire accompagnée, aurait pu permettre d'éviter d'appeler les centrales thermiques à la rescousse. Selon nos calculs, environ 2GW de consommateurs flexibles auraient pu aider en pareilles circonstances).

Nous travaillons sans relâche depuis plus de 10 ans pour flexibiliser les consommations électriques, notamment des industriels.

Nous militons avec conviction depuis plus de 10 ans pour faire prendre conscience que l'intérêt de la flexibilité de consommation n'est pas seulement de fournir des réserves opérationnelles à RTE, mais également des flexibilités plus structurelles (en énergie) pour pallier les épisodes de tension anticipables (liés à une indisponibilité programmée de moyens de production nucléaires, ou liés à une météo défavorable pour la production EnR).

Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi collectivement à flexibiliser les usages à la hauteur des besoins (pourtant parfaitement prévisibles) du système électrique.

Si la décision de l'administration pour l'hiver 2022 semble inéluctable, nous profitons de cette consultation pour alerter sur les tensions à venir sur le système électrique et les besoins en flexibilité et en sobriété correspondants. Nous ne pourrions recourir « en urgence » aux moyens thermiques à l'avenir car collectivement, nous avons pleinement conscience de la situation et avons tous les moyens de réagir, il est donc grand temps d'œuvrer à réduire « vraiment » notre consommation électrique (par une modification des usages, et pas seulement par des efforts d'efficacité énergétique) et à flexibiliser les usages.

L'UNION POUR UNE CONSOMMATION INTELLIGENTE DE L'ENERGIE (LUCIOLE)

27, rue de la Villette

69003 LYON

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901